

LIVRET D'INSCRIPTION

Olympique Ste Gemmes sur Loire

FOOTBALL



N° d'affiliation : 514668 - Couleur du club : Blanc et Bleu -

Siège Social : Salle communale ou stade municipal René-Albert 49130 S^{te}-GEMMES-sur-LOIRE
site : <http://www.osgfoot.net> Courriel : contact@osgfoot.net Tél. Président : 06.82.00.16.20

Saison 2016 - 2017

Chers licenciés,

Pour cette nouvelle saison, je souhaite que la dynamique du club soit facteur de réussite sportive, mais aussi d'un état d'esprit convivial, familiale sans être moins ambitieux que les saisons passées.

Je vous rappelle que l'état d'esprit sera encore et toujours le maître mot de tout ce qui sera entrepris dans la vie du club. L'image positive que le club dégage, doit nous servir encore pour que chacun soit conscient que le club est de nouveau attractif à travers sa politique et son projet club.

Le club sera de nouveau bien structuré cette saison, et cela devra nous apporter plus de qualité à la pré formation, pour pouvoir fédérer et fidéliser tous nos jeunes, ou nous sommes en difficulté pour les catégories à 11.

Les résultats sportifs des deux saisons passées doivent nous servir de moteur pour entamer celle-ci avec humilité et sérénité, en franchissant de nouvelles étapes.

Sportivement, nous nous devons d'être encore plus rigoureux et ambitieux pour tenir un bon rang dans le football départemental.

Côté animation, des événements et manifestations seront proposé cette saison encore. J'attire l'attention de tous à ce sujet, pour que chaque licencié participe à ce qui est proposé au sein du club. Trop peu ont participé la saison passée. Il est important de comprendre et de savoir que faire parti d'un club n'est pas de prendre que ce qui intéresse chacun, mais bel et bien de participer aux maximum d'événement du club, pour une cohésion de club encore plus forte, et pour que le plaisir de se retrouver soit l'élément déclencheur d'une ambiance fédératrice et révélatrice d'un club familiale ou tout le monde se respecte.

Nous devons être aussi reconnaissant de pouvoir jouer sur des terrains enherbés, surface historique de notre sport, dans un complexe qui ne doit rien à personne.

Enfin, j'espère que cette saison sera positive sportivement comme humainement, pour chacun de vous.

Sportivement,

Laurent MARTIN

Président



ENGAGEMENT PERSONNEL A PARTICIPER A LA VIE DU CLUB.

Chèr(e) licencié(e),

En signant une licence à l'OSG Football, tu adhères à un club amateur d'environ 200 licenciés qui ne fonctionne que grâce à l'action de ses bénévoles. Plus ceux-ci seront nombreux et moins la charge sera lourde pour chacun.

En signant cette licence, tu acquiers le **DROIT** de pratiquer le football, en match et aux entraînements, de faire partie d'une équipe et d'un club où l'ambiance est plutôt conviviale.

Mais en adhérant au club, tu n'acquies pas que des droits, sans quoi toute vie associative serait impossible, tu as aussi des **DEVOIRS** : respecter ton équipe (présence régulière aux entraînements et aux matchs par exemple) et apporter ton concours à la vie du club.

Cela peut se faire de différentes manières, selon les disponibilités et les capacités de chacun :

- Transporter un arbitre le week-end (si besoin)
- Arbitrer un match de jeunes le samedi (U7/U9/U11/U13)
- Assurer le déplacement d'une équipe (parents, et joueurs majeurs)
- Entraîner ou manager une équipe (si besoin)
- Tenir la buvette un samedi ou un dimanche (suivant planning)
- Nettoyer la salle du stade et les locaux (après chaque utilisation)
- Contribuer à la préparation d'une soirée ou toute manifestation organisée par le club.

❖ **Pour cette saison, en plus de la paire de chaussette (incluse dans la licence, chaque nouveau licencié devra s'équiper du sweat du club obligatoire pour tous (joueurs et dirigeants) et donc à régler avec la licence (possibilité de faire 4 chèques maximum). 5 billets de tombola seront obligatoires soit la somme de 10€.**

A ce jour, vu le nombre d'équipes, l'OSG ne peut fonctionner correctement que si chacun, quel que soit son âge et sa place, s'engage à donner un peu de son temps pour les autres, pour le club et pas seulement pour son propre compte personnel.

La contribution de chacun est indispensable, aussi, cette saison, pour toute personne désireuse de signer ou de renouveler une licence : l'adhésion au club ne sera acceptée qu'à la seule condition que la personne s'engage d'emblée à apporter son concours (si modeste soit-il !) à la vie du club.

Pour concrétiser cet engagement, il vous suffit de remplir le coupon-réponse ci-joint de le signer (signature d'un des parents exigée jusqu'aux 15 ans) et de nous le remettre à l'occasion d'une permanence.

Sans cet engagement écrit, aucune licence ne vous sera octroyée.

A l'avenir, le Comité Directeur se réserve toute liberté pour prendre les mesures nécessaires (suspension momentanée, non renouvellement de licence, etc...) envers les licenciés qui, ayant pris cet engagement écrit, refuserait systématiquement et délibérément de répondre aux sollicitations du club.

Une dernière chose, les sponsors et partenaires font vivre le club et nous devons leur rendre service, à savoir les joueurs, dirigeants, amis, familles, relations seront les bienvenues chez ces commerçants et ces enseignes.

Comptant vivement sur la coopération nécessaire de chacun d'entre vous, nous vous souhaitons une bonne intersaison.

Le Comité Directeur

Date - Nom Prénom - Signature

□ **Documents :** Formulaire « Demande de Licence » dûment complétée et signée

- Les différentes rubriques doivent être renseignées par le licencié à savoir obligatoirement :

- **Identité** : Nom Prénom,..., important de renseigner correctement l'adresse, les numéros de téléphone et **surtout le mail**
- **Cadre Assurances** doit être rempli obligatoirement même si vous n'en prenez pas
- **Cadre Certificat Médical** doit être rempli obligatoirement par **le médecin**
- Cadre Licence MINEUR ou MAJEUR doit être **signé**
- **La photo d'identité** doit être fournie elle est **obligatoire** scannée et imprimée sur la licence. Les photos sont valides 2 saisons pour les mineurs et 5 saisons pour les majeurs
- **La licence ne sera délivrée et imprimée que** si le formulaire est signé par le médecin avec son cachet et que si la photo est présente. si **l'engagement** (page 2) et **le règlement intérieur** (page 4) sont **paraphés et signés** Sinon leur absence bloquera la délivrance de la licence.

Cas particuliers Nouveau joueur :

- Une attestation d'état civil (Photocopie recto verso d'une pièce officielle d'identité ou du livret de famille de la page concernant l'enfant mineur).
- Les photocopies doivent être **datées et signées**.
- Cas des éducateurs fédéraux → copie du diplôme.

□ Montant des cotisations :

Année de naissance	Catégories	Saison 2016/2017	Prix Licences	Sweat Club
Depuis 1983	Vétérans	Vétérans	70 € + 60€ muté (*)	30€
Avant 1996	Seniors	Seniors Féminines	50 € + 60€ muté (*)	
Avant 1996	Seniors	Seniors	100 € + 60 € muté (*)	
1997	U20	Championnat U19	90,00 €	
1998	U19			
1999	U18			
2000	U17	Championnat U17	80,00€	
2001	U16			
2002	U15	Championnat U15	70,00€	
2003	U14			
2004	U13	Foot à 9 – U13	60,00 €	
2005	U12			
2006	U11	Foot à 7 – U11	60,00 €	
2007	U10			
2008	U9	Foot à 5	50,00€	
2009	U8			
2010	U7	Foot à 3	50,00 €	
2011 dès 5 ans	U6			
A partir de 18 ans	Dirigeant	Pris en charge par le club		31€

REDUCTIONS :

- **Pour tout renouvellement de licence réglée après le 30 juin 2016, une majoration de 30€ sera appliquée sur le montant de la cotisation. Inscrivez-vous le plus tôt possible !!**
- **Une réduction de 15 €** sera appliquée sur le prix de la licence de chaque enfant d'un dirigeant ou dirigeant lui-même.
- **Le prix** de la licence ne pourra être inférieur à **25 €** (toutes réductions confondues)
- **60 € muté (*)** : **Pour les mutés, le montant supplémentaire demandé la première année lié à la mutation est déduit du prix de la licence normale la 2^{ème} saison**
Ex. un muté cette année en seniors paiera 160 € et l'année prochaine seulement 40 €.
- **la totalité du règlement en chèques ou espèces doit être remise à l'inscription**
- **facilité de paiement** : mise à l'encaissement des chèques en 4 fois maximum, 15 Aout, 15 Septembre, 15 Octobre, 15 novembre.

PERMANENCES : **-Tous les mercredis après-midi :16h/18h, jeudi, et vendredi de JUIN :18h/20h.**

Pour répondre à toutes vos questions, contacter la secrétaire du club ou son adjointe :

Marine SALLE : 06.74.61.34.73

Alexandra PLANCHENault: 06.28.70.72.25

Ou écrivez-nous à secretariat@osgfoot.net ou contact@osgfoot.net



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Tous les membres sont tenus à la plus parfaite correction entre eux et vis-à-vis des arbitres, des adversaires, des dirigeants et des spectateurs.

Article 2 : Tout joueur convoqué dans une équipe devra se présenter dans celle-ci. En cas d'absence, il convient de prévenir 24h avant le match. Toute absence non justifiée sera passible d'une sanction sportive.

Article 3 : Tout joueur s'engage à porter les couleurs du club : Bas rouge, short bleu, maillot blanc.

Article 4 : Le règlement complet des cotisations doit être effectué lors de la signature de la licence. En cas de dossier incomplet au delà du **30 septembre 2016**, le joueur sera suspendu de toute activité.

Article 5 : Tout joueur déclare avoir pris connaissance de la proposition d'assurance.

Article 6 : Les responsables des équipes et les joueurs sont chargés de respecter le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition, ceux-ci devront être remis en ordre à la fin de chaque utilisation (entraînement, match, ou autres festivités).

Article 7 : Tout joueur expulsé lors d'un match officiel et qui souhaite participer à la commission de discipline ayant à statuer sur son cas, devra rédiger et envoyer à ses frais un rapport à la ligue ou au district dans les 24 heures suivant le match.

Article 8 : Certains comportements antisportifs (contestations, geste déplacé envers l'arbitre, récidives, etc..) justifieront le paiement de l'amende par le joueur.
Le licencié sera convoqué dans les 10 jours par la commission de discipline interne du club, celle-ci statuera sur les sanctions prises par la Commission de Discipline du District.

Article 9 : Sur le banc de touche, viendront s'asseoir, entraîneurs, dirigeants et remplaçants.

Article 10 : Pour les équipes de jeunes, les parents s'engagent à accompagner leur enfant et à respecter le planning des transports fourni par les dirigeants et à se faire remplacer en cas d'indisponibilité. La prise en charge des joueurs ne sera effective, sous la responsabilité des dirigeants, qu'au moment du départ du stade de l'équipe. **Présence obligatoire des parents jusqu'au départ des joueurs.**

Article 11 : Les joueurs seniors s'engagent à participer à l'organisation des journées de championnat de jeunes au moins trois week-end dans la saison. Un planning sera établi en début de saison.

Article 12 : Toute personne inscrite sur la feuille de match (amical ou officiel) s'engage à ne pas fumer et à ne pas boire de boissons alcoolisées avant, pendant, et après le match en tenue de footballeur.

Article 13 : Déclaration CNIL N°842261 : délivrée le 5 février 2003, pour notre site Internet (<http://www.osgfoot.net>) En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ("informatique et libertés"), vous disposez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent et vous pouvez les faire modifier. Si vous souhaitez faire modifier ou supprimer certaines des données qui vous concernent, veuillez nous adresser un courrier en ce sens ou par mail à webmaster@osgfoot.net

Article 14 : Il est interdit de fumer dans les salles et les vestiaires. Il est interdit d'introduire personnellement des boissons alcoolisées dans l'enceinte du stade ou toutes autres substances illicites.

Article 15 : Le sweat du club est obligatoire pour tous les licenciés, y compris les dirigeants. Il devra être porté par les joueurs lors de l'échauffement d'avant match, et porté par les dirigeants le jour de match.

Tout joueur ayant signé une licence s'engage à respecter ce règlement.

Date - Nom Prénom - Signature

Le président de l'OSG